



Troisième décision relative à l'admission en bloc de documents à titre de pièces

1. La présente décision a pour objet l'admission en bloc de documents supplémentaires à titre de pièces.
2. Dans ma *Décision relative à l'admission en bloc de documents à titre de pièces* datée du 14 avril 2024, j'ai expliqué le processus d'admission en bloc par lequel des pièces sont ajoutées en preuve.
3. Le 15 mai 2024, j'ai distribué une liste d'admission en bloc aux Parties. Aucune Partie n'a soulevé d'objection quant à l'admission en preuve des documents y étant énumérés.
4. Les documents en question sont pour la plupart des traductions de documents d'une langue officielle à l'autre qui n'existaient pas encore au moment des audiences tenues par la Commission.
5. J'estime qu'il serait opportun de considérer les documents énumérés comme des pièces.
6. J'ordonne que les documents énumérés dans l'Annexe soient admis en preuve à titre de pièces.

Signé

Commissaire Marie-Josée Hogue

17 mai 2024



Annexe

WIT0000033.FR
WIT0000034.FR
WIT0000043.FR
WIT0000044.FR
WIT0000046.FR
WIT0000048.FR
WIT0000052.FR
WIT0000053.FR
WIT0000054.FR
WIT0000056.FR
WIT0000057.FR
WIT0000060.FR
WIT0000063.FR
WIT0000067.FR

WIT0000068.FR
WIT0000035.FR
WIT0000036.FR
WIT0000037.FR
WIT0000038.FR
WIT0000039.FR
WIT0000040.FR
WIT0000041.FR
WIT0000042.FR
WIT0000045.FR
WIT0000047.FR
WIT0000049.FR
WIT0000050.FR
WIT0000051.FR

WIT0000055.FR
WIT0000058.FR
WIT0000059.FR
WIT0000061.FR
WIT0000062.FR
WIT0000064.FR
WIT0000065.FR
WIT0000066.FR
WIT0000069.FR
WIT0000070.FR
CFE0000002_FR
HRC0000030_FR
JKW0000021_FR
JKW0000161_FR
MDC0000001_FR